

CONSEIL INTERCOMMUNAL

N° 05/09.2019

PRÉAVIS N° 05/09.2019

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 586'200.00 TTC POUR LE RENOUVELLEMENT
DU SYSTÈME D'INFORMATION CENTRAL DES POLICES VAUDOISES : PROJET
ODYSSEE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude du préavis cité en titre, composée de Mmes Sandrine Pittolaz (Saint-Prex) Catherine Sutter (Tolochenaz) et MM. Jean-Claude Goy (Morges), Serge Kazandjian (Préverenges), Andréas Küenzi (Lussy-sur-Morges) et Jean-Pierre Morisetti (Morges), président-rapporteur, Monsieur Raymond Chatelan (Buchillon) n'ayant pas pu être présent, s'est réunie le 08 octobre 2019 dans les locaux de Police Région Morges. A cette occasion nous avons été reçus par Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Présidente du Comité de Direction et Municipale à la Ville de Morges, MM. Alain Garraux, Vice-président, Municipal de Préverenges et Monsieur le major Clément Leu, Commandant PRM. La commission les remercie pour leur accueil, les explications forces de détails, tout comme les réponses apportées lors de cette séance.

2 DISCUSSION

Monsieur Garraux s'exprime tout d'abord sur le préavis, il nous apporte des commentaires et précisions particulières. Il nous explique que cet objet n'est pas une demande spécifique à PRM, mais bien un besoin inter polices de niveau cantonal et que ce projet est inéluctable. PRM n'est en fait qu'un maillon de l'ensemble.

Il nous faut remplacer la forêt de logiciels, tout comme la non possibilité de communiquer entre-eux. Il en est de même du vieillissement et de l'obsolescence des outils informatiques actuels : JEP, SINAP GRAPHITE et j'en passe. Avec cette acquisition, ce ne sera pas moins de vingt-huit applications qui pourront être regroupées dans ODYSSE et fonctionner simultanément. Ce sera un inestimable gain de temps, tant lors d'interventions que pendant des contrôles de routine où plusieurs recherches doivent se faire en parallèle.

Mme Aubert-Despland précise que le canton fera sa présentation de financement au Grand conseil une fois que les communes se seront déterminées. Actuellement sur les 9 corps de police régionaux, sept sont OK et deux attendent. Les communes déléguées (qui ne sont pas liées à une Police Régionale, mais à la Cantonale) elles, ne sont pas concernées car elles paient déjà leurs participations à ladite Police cantonale.

Un argument est relevé par les Polices municipales, c'est que ces dites communes déléguées soient impactées à leurs part réelle et non sur leurs simples redevances forfaitaires à la Police cantonale. Ceci au même titre que les Polices régionales qui paient également en plus de leur fonctionnement une participation à la Police cantonale.

La répartition financière présentée dans le préavis est juste, mais faite sur la base du nombre de licences « utilisateurs ». Dans l'affinement des couts, cela pourra baisser en fonction de l'impact des communes déléguées.

A une question *nous n'avons pas le choix* le Commandant Leu nous répond que l'enjeu est complexe de par la technique et l'enjeu financier effectivement important. Que ce préavis reste une permission maximale de dépense. Les discussions et négociations avec les communes déléguées ne feront que diminuer la facture. Ceci viendra à posteriori de la validation par tous les organes de ce préavis, car si l'on attendait que toutes les communes déléguées s'accordent sur leurs participations, cela ferait trop retarder le projet, il ne serait plus réalisé dans les délais fixés par la Confédération. Il nous faut donc commencer sans et prendre en route les effets financiers favorables à la baisse du coût réel d'ODYSSE.

Avec un influx de dix pour-cent (neuf Polices régionales et la Cantonale, PRM représentant ce pourcentage), PRM est l'une des polices régionales impliquées dans ce projet depuis sa genèse. Toutes ne le sont pas. Par ce fait PRM est en phase évolutive avec lui. Ceci permet de dire que nous n'avons pas à redouter d'inconnues techniques, structurelles et financières qui pourraient survenir. L'influence de PRM a pu se faire sur les besoins intrinsèques de notre police. Comme les autres corps bien entendu. En ayant été intégré dans le projet, nous avons un avantage de connaissance et la représentativité de nos intérêts.

3 ASPECTS FINANCIERS

Nous avons eu quelques discussions en parlant du mode de fonctionnement financier :

- Ce programme est présenté par le Canton, mais ce sont les communes qui doivent décider rapidement. Faute de quoi tout tombe à l'eau. Et il n'y a pas de plan B !
 - o *Ce projet est inéluctable, tant l'obsolescence des programmes actuels que les délais de mise en harmonie de nos moyens de communication avec ceux de la Confédération, font que nous devons agir*
- Une interrogation, si de grands dépassements financiers venaient à surgir en cours de processus, comment seraient ils impactés ?
 - o *Cet aspect est peu probable, à l'heure actuelle, le programme fonctionne déjà et de grosses surprises ne devraient pas arriver*
- Pourquoi le programme n'est pas financé par le Canton et ensuite refacturé aux Polices régionales ?
 - o *Aspect envisagé et abandonné, le Canton aurait prêté à un taux de deux pour-cent et accessoirement, il ne fait plus de « crédits »*
- Plusieurs remarques sur le fait que nous devons payer sans encore maîtriser la fonctionnalité de l'outil !

- *Il est clairement mentionné que l'aspect technique est en ordre, tous les programmes d'ODYSSEE fonctionnent déjà et sont utilisés à satisfaction par d'autres corps sécuritaires. Seuls restent les attentes de validation politique. Nous devons, ou pas, prendre cette décision*
- *Une convention sera signée lorsqu'il y aura décisions de toutes les communes*

4 ASPECTS TECHNIQUES

Si nous parlons de vingt-huit bases de données potentielles dans ODYSSEE, les autres cantons en disposent-ils d'autant, de combien PRM en a nécessité ? Une partie seulement. Certains de ces interfaces sont cantonales, une autre partie lie les cantons et la confédération. Les intérêts des autres polices cantonales et régionales ne sont pas toujours les mêmes. Par exemple les Services des automobiles qui sont gérés par les cantons, Vaud et PRM n'ont pas une nécessité de proximité de connaître les détails d'Appenzell. Mais simplement de disposer du regroupement des titulaires d'immatriculations.

Un commissaire regrette qu'une infraction routière commise à Berne ne soit pas visible à Morges. Le Commandant rappelle que les délits graves sont toujours visibles, un acte de poursuite lui, ne l'est pas. L'avantage : à l'heure actuelle, lors d'un contrôle sommaire dans la rue, pour retrouver un délit grave qui ne serait visible que sur Ripol (**R**echerches informatisées de **p**olice), il faut procéder à plusieurs recherches simultanées. Avec ce programme ce sera immédiatement visible.

Pour prendre un exemple en réalité du terrain. Lors d'un contrôle de routine, découverte d'objets suspects dans le coffre d'une voiture. Les recherches d'identification sont longues et compliquées, il faut donc amener la personne contrôlée au poste, faire des recherches dans divers registres cantonaux avec des programmes qui ne parlent pas le même langage informatique, pour chercher si ces objets suspects sont volés ou pas ! La personne contrôlée est maintenue pendant un temps d'investigation beaucoup trop long au poste de police. ODYSSEE aidera objectivement et directement pour faire rapidement ces investigations sur le lieu du contrôle.

Pour les échanges de données, nous sommes actuellement incompatibles dans les langages informatiques. La Confédération qui est liée avec les autres pays a dû changer ses codes et nous devons suivre avant le 31 mars 2022 au plus tard. Après ce sera le black-out.

Les agents auront-ils 1,2 ou 3 smartphone sur eux ? C'est possible, on aura dans le futur de plus en plus d'électronique. Mais, par exemple pour les parcomètres, Il faut séparer les usages. Ce sont les auxiliaires de police qui sont équipés des smartphones dédiés. Pour d'autres applications, elles sont chargeables sur les appareils actuels. Donc sans avoir à les dédoubler. Tout ceci se fera certainement sur des appareils de type IOS (Apple) qui est en adéquation tant avec les applications concernées que le standard cantonal.

5 CONCLUSION

La commission dans son ensemble a pu dans un débat très intéressant se convaincre du bien-fondé de cette demande de crédit et remercie tant le Comité directeur que l'Etat-major de la PRM pour la précision, le détail et les commentaires sur chaque point demandés. Nous avons apprécié les réponses précises à nos interrogations, ce qui a fait que notre séance avec Autorités et Commandant a finalisé nos interrogations.

Nous avons également par un courrier séparé, adressé à votre serviteur par le Président de la Commission de Gestion-Finances, qui stipule qu'elle a décidé de préavis favorablement à cette demande de crédit. Elle nous rejoint dans nos conclusions.

C'est donc à l'unanimité des membres présents lors du débat, que la commission vous demande :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder au Comité de direction un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 586'200.00 TTC pour couvrir les coûts du remplacement des outils informatiques JEP, SINAP et Graphite du Corps de police ;
2. d'autoriser l'emprunt pour financer la dépense d'investissement ;
3. d'amortir annuellement le crédit de CHF 586'200.00 TTC par voie de budget sur une durée de cinq ans ;
4. de faire figurer les intérêts relatifs à la dépense de CHF 586'200.00 TTC dans le compte N° 60000.3210.00 ;
5. d'autoriser le Comité de direction de signer la convention de projet pour la mise en œuvre du nouveau système d'information central de Police ODYSSEE ;
6. d'autoriser le Comité de direction de porter, dès 2022, les frais de fonctionnement pérennes de CHF 117'240.00 ~~445'870.00~~ aux budgets annuels.

au nom de la commission
le président-rapporteur

Jean-Pierre Morisetti

Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 26 novembre 2019.



**RAPPORT
DE LA COMMISSION DE GESTION-FINANCES
A LA COMMISSION AD-HOC ET
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

CONSEIL INTERCOMMUNAL

PRÉAVIS N° 05/09.2019

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 586'200.00 TTC POUR LE
RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATION CENTRAL DES
POLICES VAUDOISES : PROJET ODYSSEE**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Les Membres de la Commission de Gestion - Finances, à savoir Mesdames Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), Messieurs Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andrea Kuenzi (Lussy-sur-Morges), et François Ludwig (St-Prex), se sont concertés par mail pour se déterminer sur la demande de crédit citée en titre. Les membres ont estimé qu'une réunion à ce sujet n'était pas nécessaire. En effet, les informations figurant dans le préavis, ainsi que la présentation et les explications données par le Capitaine Leu lors de la dernière séance du Conseil Intercommunal du 24 septembre dernier étaient complètes et suffisantes. La commission ne voyait pas quelles questions ou explications supplémentaires elle aurait pu poser ou demander au CODIR.

L'article 21 du Règlement de notre Conseil Intercommunal, modifié le 4 avril 2017 prévoit sous sa lettre b) que la Commission de Gestion et des Finances examine notamment l'incidence sur les finances de l'Association de toute demande de crédit extraordinaire excédant 100'000 CHF ou générant des charges d'exploitation annuelles supérieures à 20'000 CHF. C'est ce dernier cas de figure qui nous intéresse dans ce préavis. Elle doit communiquer sa détermination à la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis du Comité de Direction s'y rapportant.

Le présent préavis dépassant ce montant de 100'000 CHF et générant des dépenses annuelles supérieures à 20'000 CHF, la lettre b) de cet article 21 s'applique.

Le rôle de la Commission de Gestion se borne à analyser si cette dépense peut être supportée par notre association et donner un avis sur cet aspect-là.

Il faut aussi relever que la marge de manœuvre de la Commission de Gestion-Finances dans ce genre de demande est extrêmement limitée. Cette dépense est quasi imposée par le Canton, donc quasi obligatoire. La Commission ne peut qu'évaluer l'impact de cette demande sur les finances de la PRM.

À part le fait de contrôler si le plafond d'endettement n'est pas dépassé, le fait de savoir si les finances de la PRM peuvent se permettre d'absorber ce crédit et ces charges annuelles relève du plus pur exercice de style : les comptes de la PRM sont chaque année "équilibrés" par le fait que ce sont les Communes partenaires qui comblent les excédents de charges. Il n'est pas dans les cordes de la Commission de Gestion-Finances du Conseil Intercommunal de la PRM de savoir si chacune des Communes partenaires peut supporter l'augmentation des charges induite par ce préavis, comme d'ailleurs pour les autres demandes extraordinaires de dépenses. Dès lors, on peut sérieusement se demander à quoi peut bien servir cette étape imposée à la Commission de Gestion-finances.

2 ANALYSE

En se basant

- sur les données figurant dans le préavis, notamment au point 5 "ASPECTS FINANCIERS" aux pages 11 à 15,
- sur les explications données par le Capitaine Leu lors de la séance du Conseil Intercommunal du 24 septembre 2019,
- sur le fait, qu'avec ce crédit, le plafond d'endettement atteindrait presque les 3 millions de CHF en 2021 et ne dépasserait pas le maximum fixé à 3'500'000 CHF,
- sur le fait que la marge de manœuvre restante de 500'000 CHF par rapport au maximum du plafond d'endettement semble suffisante,
- sur le fait que l'augmentation du coût par habitant semble relativement modeste, tout en étant conscient qu'elle va sensiblement majorer la participation globale des Communes. L'augmentation du coût par habitant va être de 1.40 CHF en 2021, de 6.80 CHF de 2022 à 2025, puis 2.80 CHF dès 2027, ceci en tenant compte de "l'économie" due au fait qu'il n'y aura plus les frais de 31'000 CHF dus aux anciennes applications (JEP/SINAP/Graphite),
- sur le fait que, même si cette dépense a été nouvellement ajoutée sur le plan d'investissement de la législature 2016 – 2021 dans sa version d'août 2019, il ne s'agit pas d'une surprise puisque le Commandant De Muralt nous avait avertis, en séance de Commission (il y a une ou deux années), des changements qui allaient survenir dans ce domaine informatique et que ce ne serait pas "bon marché",
- nous pouvons conclure que les finances de notre Association peuvent absorber cette dépense.

3 CONCLUSION

La Commission de Gestion et des Finances se détermine favorablement quant à l'octroi du montant de 586'200 CHF sollicité par le préavis No 05/09.2019 et aux conclusions dudit préavis.

Au nom de la Commission Le Président rapporteur



François Ludwig